

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (16/03/2016)	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	29/02/2016	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
1.3.	CS	Rapport national scientifique	09/11/2015	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune réponse fournie.	
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	16/03/2016	L	C	L	C		
		Marquage des navires <sup>2</sup>		L	C	L	C		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		L	N/C	L	N/C	Aucune information fournie.	
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flottille de senneurs dans la zone de la CTOI.	
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>	C	C	C	C			
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2016	C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires manquantes : nom/contact du personnel de l'autorité compétente.	
Numéro OMI pour les navires éligibles	01/01/2016			C	C	Possède 4 navires éligibles inscrits au Registre des navires autorisés, dont 4 avec des numéros OMI.			
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	15/02/2016	L	C	L	C	Reçu le 18.02.14.	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	16/03/2016	C	C	C	C	Source : IOTC-2013-CoC10-IR30 : Interdits en vertu de la section 7 de la Loi du Vanuatu relative à la pêche.	
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31/12/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flottille de senneurs dans la zone de la CTOI.	
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	16/03/2016			N/A	N/A		
2.5.	Rés. 15/07	Interdiction des sources de lumière artificielles sur les DCP	Pour PS 10/09/2015			N/A	N/A		
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C	Soumission : 21.03.14 (2 <sup>ème</sup> mise à jour)		
Capacité de référence										
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire en activité déclaré en 2006.		
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire en activité déclaré en 2007.		
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires manquantes : port d'attache, date d'autorisation « jusqu'à ».		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	C	C	C	C			
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.8.		Information sur les accords d'accès	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	N/A	N/A	N/A	N/A			
<b>4. Système de surveillance des navires</b>										
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C	Couverture déclarée : 100 %.		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
<b>5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon</b>										
Captures nominales										
5.1.	Rés. 15/02 & 15/05	• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire PS, BB ou GN de 24 m LHT ou plus, ou de moins de 24 m LHT s'ils pêchent des thons et espèces apparentées en-dehors de leur ZEE, inscrit au Registre CTOI des navires autorisés ou en activité en 2014		
		• LL	Provisoires	30.06	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
			Finales	30.12	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
Prises et effort										
5.2.		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface PS, BB,	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire PS, BB ou GN de 24 m		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC		
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu				
5.3.		GN						LHT ou plus, ou de moins de 24 m LHT s'ils pêchent des thons et espèces apparentées en-dehors de leur ZEE, inscrit au Registre CTOI des navires autorisés ou en activité en 2014			
		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
			Finales	30.12	C	P/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
		Fréquences de tailles									
		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.	
			• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire PS, BB ou GN de 24 m LHT ou plus, ou de moins de 24 m LHT s'ils pêchent des thons et espèces apparentées en-dehors de leur ZEE, inscrit au Registre CTOI des navires autorisés ou en activité en 2014	
• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.			
	Finales	30.12	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C				
Dispositifs de concentration de poissons (DCP)											
5.4.		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire inscrit au Registre des navires autorisés ou en activité en 2014			
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A				
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A				
<b>6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier</b>											
Prises et effort											
6.1.	Rés. 15/01	• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A						
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A					
			Finales	30.12	N/A	N/A					
<b>7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>											
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30/06	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie.			
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30/06	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie.			
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30/06	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie.			
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	C	Interdites en vertu de la Loi de 2005 du Vanuatu relative à la pêche [CAP 315].			
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques ( <i>Carcharhinus longimanus</i> )	Depuis le 14/08/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Source : IOTC-2014-CoC11-IR30 : vient juste d'élaborer un Plan de gestion des requins, qui sera bientôt prêt.			
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.			
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à	Depuis le	L	C	L	C				

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		bord (Palangriers)	06/08/2009						
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans l'océan Indien.	
7.7.		Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
7.8.	Rés. 12/06	Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	L	C	L	C	Source IOTC-2013-CoC10-IR30 : les navires utilisent le filage de nuit avec un éclairage minimal du pont, des lignes d'effarouchement des oiseaux et le contrôle du rejet des viscères.	
7.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30/06 (tous engins)			N/C	N/C	Aucune information fournie.	
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans l'océan Indien.	
7.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30/06 (tous engins)			N/C	N/C	Aucune information fournie.	
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans l'océan Indien.	
<b>8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07/03/2016)	C	C	C	C	Aucun navire inscrit sur la Liste CTOI des navires INN en 2015	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	16/03/2016	C	C	C	C	Aucun ressortissant à bord de navires inscrits sur la Liste CTOI des navires INN en 2015	
<b>9. Transbordements</b>									
9.1.		Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni	
9.3.	Rés. 14/06	Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	C	C	C	C	Navires autorisés par une tierce partie.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	26/02/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.5.		Paiement contribution PRO	17/08/2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
<b>10. Observateurs</b>									
10.1.		Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Source IOTC-2014-SC17-NR31 - en raison de contraintes budgétaires, aucun programme d'observateurs ou d'échantillonnage au port n'a été mis en œuvre au sein de la flottille.	
10.2.	Rés. 11/04	• 5% obligatoire, en mer (≥24m) <sup>2</sup>	Depuis le 01/07/2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.4.		• 5 % progressif pour les	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A		N'est pas un État côtier de la CTOI.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		débarquements artisanaux <sup>2</sup>							
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucun programme d'observateurs.	
<b>11. Programme de document statistique</b>									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de patudos.	
11.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	C	C	C	C	Dernière mise à jour : 02.04.2013.	
<b>12. Inspections au port</b>									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.5.		Rapport d'inspection		3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A		N/A
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>13. Mesures relatives aux marchés</b>									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et des espèces apparentées	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	

**Commentaires sur le niveau d'application par le Vanuatu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA12 en 2015.**

**Commentaires :** En ce qui concerne le niveau d'application par Vanuatu des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 12<sup>ème</sup> session en 2015, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Vanuatu par le président de la Commission dans un courrier daté du 1<sup>er</sup> mai 2015.

• N'a pas fourni de réponse à la lettre de commentaires, comme requis par la S17
• N'a pas pleinement mis en œuvre les exigences de marquage des engins, comme requis par la Résolution 14/04.
• N'a pas fourni toutes les informations obligatoires aux normes de la CTOI sur l'autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale, comme requis par la Résolution 14/04.
• N'a pas fourni toutes les informations obligatoires aux normes de la CTOI sur la liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout), manque: type d'engin, port d'attache, date de fin d'autorisation, comme requis par la Résolution 14/04.
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur la mise en place et le fonctionnement du SSN, comme requis par la Résolution 06/03.
• N'a pas mis en œuvre l'interdiction sur les requins océaniques comme requis par la Résolution 13/06.
• N'a pas mis en œuvre l'obligation sur le rapport sur les tortues marines, comme requis par la Résolution 12/04.
• N'a pas mis en œuvre la déclaration des mesures d'atténuation pour les oiseaux de mer, comme requis par la Résolution 12/06.
• N'a pas fourni le rapport sur les transbordements des navires sous pavillon dans les ports étrangers, comme requis par la Résolution 14/06.
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateurs, pas de déploiements, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateurs, pas de couverture d'observateurs en mer pour les navires > 24m, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateurs, pas de couverture d'observateurs en mer pour les navires < 24m, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas fourni les rapports d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas fourni le rapport annuel sur le BET, comme requis par la Résolution 01/06
• N'a pas fourni le Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et des espèces apparentées, comme requis par la Résolution 10/10
• N'a pas fourni le rapport de mise en œuvre, comme requis par l'Article X de l'Accord.

**Réponse :** Aucune réponse à la lettre du président de la Commission n'a été reçue de la part du Vanuatu.

**Problèmes actuels concernant le niveau d'application par Vanuatu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés pour discussion lors du CdA13 en 2016.**

Après examen du Rapport d'application 2016 du Vanuatu, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

<b>Problèmes de conformité</b>	<b>État actuel (2015)</b>	<b>État précédent (2014)</b>
• Manque général d'application des mesures de la CTOI et absence de réponse du Vanuatu.		
• N'a pas présenté de rapport de mise en œuvre ni fourni les autres rapports et renseignements requis en vertu des résolutions de la CTOI.	N/C	N/C